



Traité Chvouot

Michna 8 - Chapitre 4

"מִשְׁבִּיעַ אָנִי עֲלֵיכֶם אִם לֹא תֵבֹאוּ וּתַעֲיִדוּנִי,
שֶׁאֶמַר אִישׁ פְּלוֹנִי לָתֵן לִי מֵאֲתִים זֶז וְלֹא בָתֵּן",
הָרִי אֵלָיו פְּטוּרִים,
שֶׁאִין תִּיבִין [אֶלָּא] עַל תְּבִיעַת מָמוֹן כְּפִקְדוֹן.

Quelqu'un dit : « Je vous conjure de venir témoigner qu'un tel a promis de me donner 200 zouz et ne me les a pas remis » ; ils sont alors absous (de s'abstenir) ; car ils sont seulement coupables s'il s'agit d'une réclamation d'argent qui ressemble à un dépôt (et serait niée).



1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)

Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions